

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 7 juillet 2023

### Sécurité publique

Afin d'éviter de nouveaux troubles à l'ordre public après les violences urbaines du week-end dernier et dans la perspective des différents événements organisés autour du 14 juillet ainsi que du passage du Tour de France, Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie, a décidé d'interdire :

- la consommation des boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux prévus à cet effet ;
- la détention et l'usage de fumigènes (sauf pour les professionnels justifiant d'un motif légitime) ;
- la distribution, la vente et l'achat de carburant, à emporter en bidon ou autre récipient transportable (sauf pour les professionnels justifiant d'un motif légitime) ;
- la détention, l'usage, le port et le transport de fusées, pétards, mortiers de toute catégorie sur la voie publique (sauf pour les professionnels justifiant d'un motif légitime) ;
- le port et le transport d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article L132-75 du code pénal (sauf pour les personnes type tireur sportif justifiant d'un motif légitime) ;
- la vente ou le transport d'artifices et d'hydrocarbure au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs (sauf pour les professionnels justifiant d'un motif légitime).

Ces interdictions sont valables sur l'ensemble du département du **vendredi 7 juillet 2023 à 17h jusqu'au lundi 17 juillet 2023 à 7h**.

Le préfet de la Haute-Savoie a demandé aux forces de sécurité (sécurité publique, gendarmerie départementale, police aux frontières, mais aussi douanes) de renforcer leur vigilance et leur présence sur la voie publique. Les pompiers professionnels et volontaires du service départemental d'incendie et de secours se tiennent également prêts à intervenir pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**